

## **FO avec vous depuis 20 ans, Écrivons la suite !**

Lors des dernières élections en 2019, comme à chaque fois depuis plus de 20 ans, vous nous aviez renouvelé votre confiance en nous désignant à nouveau comme le syndicat majoritaire avec 44% des votes (CFE-CGC 41% et CFDT 15%).

### **VOS VOTES AVAIENT ACCORDÉ LE MANDAT 2019-2023 À FO. NOUS VOUS EN REMERCIONS ENCORE.**

L'alliance improbable entre CFE-CGC et CFDT a renié votre choix. Parler de déontologie est facile. Jouer tactique pour contourner la volonté des salariés ne correspond pas à la nôtre. Cette alliance nous a fait perdre la gestion des ASC (activités sociales et culturelles) et leur a permis de signer des accords défavorables aux salariés (comme les 20 minutes de travail supplémentaires chaque jour) mais nous n'avons eu de cesse de travailler pour vous au quotidien.

### **VOTRE ASSISTANCE, NOTRE QUOTIDIEN**

Comme toujours, nous sommes présents à vos côtés. Jusqu'en 2020, deux permanentes **FO** étaient dédiées à votre écoute tous les jours dans notre bureau au 1<sup>er</sup> étage. À la suite des changements d'organisation liés au télétravail, c'est maintenant **toute une équipe qui est à votre écoute**, en présentiel et/ou en visio.

Depuis 1996, nous sommes à vos côtés

- Dans les moments importants (obtention d'une augmentation, d'une rupture conventionnelle désirée ou non, d'une mobilité, etc.)
- Mais aussi dans les périodes plus difficiles (souffrance au travail, entretien disciplinaire, procédure de licenciement, etc.)



À titre d'exemple, c'est **FO** qui a initié en 2022 une procédure de danger grave et imminent liée à de la souffrance au travail pour des salariés de CMA Ships (dont certains étaient des élus CFDT !). La procédure a ensuite été menée officiellement en intersyndicale mais la réalité du terrain en a été tout autre. Les pressions ont été importantes mais **FO** n'a pas cédé et la procédure est allée à son terme.

## VOTRE RÉMUNÉRATION, NOTRE PRIORITÉ

**FO** est taxé d'être le syndicat de la fiche de paie. C'est vrai et nous en sommes fiers ! Votre rémunération est notre priorité, surtout avec une inflation désormais structurelle.

Nous négocions **des augmentations générales** annuelles qui bénéficient à TOUS. Les discussions sur les mesures individuelles sont vides de sens car c'est toujours in fine des décisions unilatérales de la Direction, que ce soit pour l'enveloppe globale ou la répartition individuelle. L'exemple de 2023 est révélateur avec une coupe de 20% entre l'annonce et le versement...



Nous demandons **l'augmentation du montant maximal de l'intéressement** reversé aux salariés (60M€ possible versus 30M€ aujourd'hui) et **un abondement** en cas de placement. Pour rappel, l'avantage fiscal dont bénéficie CMA CGM nous prive déjà de la participation sur les bénéfices ! Comme d'autres, nous ne crachons pas dans la soupe, mais nous avons une vision plus équitable de la répartition des bénéfices.



Nous demandons **la renégociation de l'accord sur le temps de travail** afin d'être payés sur les heures réellement travaillées, sans décompte de pauses forfaitaires. **Il n'est pas juste que les salariés à l'horaire doivent travailler 20 minutes par jour gratuitement pour espérer bénéficier des heures supplémentaires !**

*Pour votre totale information, **FO** a contesté en justice cet accord que nous jugions illégal. Nous avons malheureusement été déboutés pour des raisons de forme. Aucune décision n'a été rendue sur le fond de la question. Nous pensons toujours que cette pause imposée et non mesurée est illégale.*

Nous demandons **la tenue mensuelle de commissions de classification** afin de réévaluer tous les postes qui se sont transformés au fil des années. En fait nous réclamons simplement le respect des engagements signés.

## VOTER **FO**, C'EST CHOISIR L'INTÉGRITÉ ET L'EXIGENCE

Bientôt nos propositions concernant, entre autres, le télétravail, l'emploi, les proches-aidants, le restaurant d'entreprise...

**Du 16 au 26 mai, votez pour les listes FO !**